

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX DE LA LICENCE
MENTION LICENCE ECONOMIE-GESTION
PARCOURS LICENCE 1 INFORMATIQUE, NUMERIQUE, GESTION INDUSTRIELLE

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Monsieur Richard CALVI, directeur de l'Institut d'administration des entreprises

ARRÊTE n° 2024-021

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : LICENCE ECONOMIE-GESTION

Parcours : LICENCE 1 INFORMATIQUE, NUMERIQUE, GESTION INDUSTRIELLE

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
<ul style="list-style-type: none">Madame Faiza Loukil, <i>responsable de Licence 1 Economie-Gestion parcours Informatique, Numérique, Gestion industrielle</i>	<ul style="list-style-type: none">Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Monsieur Hervé Verjus	<ul style="list-style-type: none">Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Monsieur Jose-Fernando Jimenez	<ul style="list-style-type: none">Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Monsieur Stéphan Plassart	<ul style="list-style-type: none">Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Monsieur Emmanuel Duclos	<ul style="list-style-type: none">PAST Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'IAE sur le site universitaire d'Annecy-le-Vieux.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 7 mars 2024

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe Galez